

# Séance à la Une



L'essentiel de la séance publique du Conseil général de Vaucluse

19 Février 2010



## Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) préfigure un budget primitif 2010 solidaire et maîtrisé.

*Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que dans un délai de 2 mois précédent l'examen du Budget un débat a lieu au conseil général sur les orientations budgétaires.*

Ce débat a pour but de renforcer la démocratie locale en instaurant une discussion au sein de l'assemblée départementale sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité. Il est conçu comme un outil pédagogique mais n'a aucun caractère décisionnel.

Aujourd'hui, les orientations budgétaires pour 2010 s'inscrivent dans un contexte financier tendu :

- La loi de Finances pour 2010 supprime la taxe professionnelle et les compensations prévues n'équilibrent pas le produit que le Département aurait obtenu avec son maintien,
- Les dotations de l'Etat n'évoluent plus que de la moitié de l'inflation prévisionnelle,
- La fiscalité indirecte devrait rester atone : la TIPP\* n'augmente pas depuis le transfert du RMI aux départements, la TSCA\* est stable et les droits de mutation devraient continuer à diminuer légèrement encore en 2010 après la chute brutale constatée en 2009.

Le Département sera donc contraint de restreindre ses dépenses et d'opérer des choix dans ses interventions tant en matière de fonctionnement que d'investissement.

### Le futur Budget Primitif qui sera présenté le 19 mars 2010 devra prendre en compte :

- ▶ La baisse des droits de mutation qui, après avoir atteint 67 M€ en 2007 seront ramenés à hauteur d'environ 45 M€ en 2010 soit une perte de 30 % comme dans la plupart des départements.
- ▶ La diminution des dotations de compensation fiscales de l'Etat à hauteur de - 6,4 % en moyenne.
- ▶ La réforme de la taxe professionnelle dont la compensation sera calculée sur le produit de cette taxe en 2009.

L'autonomie fiscale du Département ne portera plus que sur deux taxes en 2010 : la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti.

### C'est dans une conjoncture financière très inquiétante que le Département de Vaucluse présente les 4 enjeux essentiels de son Rapport d'Orientations Budgétaires 2010 :

- La solidarité envers les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles et les personnes en difficulté,
- L'Agenda 21 au service du développement durable et de l'environnement,
- Le développement économique et l'emploi,
- Le maintien d'un service public départemental de qualité et de proximité.

# Séance à la Une



L'essentiel de la séance publique du Conseil général de Vaucluse



**1,57 millions d'euros pour la mise en œuvre du Contrat Unique d'Insertion**

Depuis le 1er janvier 2004, la loi fait du Département le chef de file en matière d'insertion.

A ce titre, le Conseil général mène un ensemble d'actions pour soutenir les demandeurs d'emploi vauclusiens de moins de 25 ans et les personnes allocataires du Revenu Minimum d'Insertion aujourd'hui du Revenu de Solidarité Active afin qu'ils trouvent, retrouvent un emploi ou puissent bénéficier d'une première expérience professionnelle.

Cette volonté se concrétise aujourd'hui par la mise en œuvre des Contrats Unique d'Insertion (CUI) pour les bénéficiaires de minima sociaux, dont les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, de l'ASS et de l'AAH, et d'une manière plus globale tous les publics prioritaires au titre des politiques de l'emploi.

Le CUI est entré en vigueur à compter du 1er janvier 2010 et prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour les employeurs du secteur non marchand ou bien la forme d'un contrat initiative emploi (CIE) pour les employeurs du secteur marchand.

L'État et le Département de Vaucluse, partenaires dans la mise en œuvre de ces dispositifs se fixent pour objectif commun de favoriser et de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Le montant de l'aide financière du Département, accordée aux employeurs dans le cadre du CUI, est fixé à 400,07 euros par mois. Elle est susceptible d'évolution en fonction de l'augmentation du montant du RSA au cours de l'année 2010.

## Les conditions générales de ce dispositif :

Il repose sur un contrat de travail adossé à une convention individuelle tripartite conclue entre l'employeur, le bénéficiaire et selon le cas : Pôle Emploi ou le Président du Conseil général. Pour le secteur marchand c'est un Contrat Initiative Emploi (C.I.E.) et pour le secteur non marchand c'est un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E).

## 4 innovations pour un meilleur accompagnement :

- Désignation d'un référent par le Conseil général,
- Désignation d'un tuteur par l'employeur,
- Bilan remis par l'employeur au Conseil Général préalablement à toute nouvelle convention ou à la prolongation,
- Remise d'une attestation d'expérience professionnelle au salarié.

Avec l'accord de l'Etat et par délégation du Président du Conseil général, le Pôle Emploi est chargé de l'instruction des conventions conclues en faveur des bénéficiaires du RSA (socle et majoré).

Pour les autres publics demandeurs d'emploi ou allocataires de l'Allocation Solidarité Spécifique, de l'Allocation Adulte Handicapé, le Pôle Emploi est chargé, par délégation de l'Etat, de la prescription et de la signature des contrats.

## ► Le contrat initiative emploi (C.I.E.) pour le secteur marchand

Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, à temps partiel ou à temps complet. Dans le cas d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD), la durée minimale du contrat est de 6 mois et sa durée maximale est de 24 mois, prolongations comprises.

La durée hebdomadaire de travail est comprise entre 20 et 35 heures.

Il est ouvert en priorité aux bénéficiaires de minima sociaux, aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux demandeurs d'emploi habitant un quartier prioritaire politique de la ville, aux travailleurs handicapés, aux jeunes et aux seniors.

## ► Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E) pour le secteur non marchand

Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD) ou indéterminée, à temps partiel ou à temps complet.

Dans le cas d'un C.D.D, la durée minimale du contrat est 6 mois et sa durée maximale est de 24 mois, prolongations comprises.

La durée hebdomadaire de travail est comprise entre 20 heures et 35 heures.

S'agissant de la durée hebdomadaire de prise en charge par l'Etat, celle-ci est limitée à 26 heures par semaine.



**Le Département s'engage pour une meilleure prise en charge des personnes handicapées vieillissantes**

Afin d'apporter des réponses adaptées à la longévité de ces personnes, le Département de Vaucluse a réalisé avec le Centre Interrégional d'Action et d'Information en faveur des personnes en situation de handicap et /ou d'inadaptation un cahier des charges relatif à la prise en charge

# Séance à la Une



L'essentiel de la séance publique du Conseil général de Vaucluse

des personnes handicapées vieillissantes en établissement.

La rédaction de ce document de référence a pour principal objectif d'accompagner les porteurs de projets dans toutes demandes (création, extension, transformation de places) relatives aux personnes handicapées vieillissantes (PHV), afin de rendre leurs démarches plus efficaces.

## Les points forts du document :

- La mise en réseau des offres de service afin de permettre à la personne de maintenir un lien avec son environnement d'origine, que celui-ci soit son domicile, un établissement ou un établissement sanitaire.
- La personne handicapée vieillissante, à partir de 50 ans doit pouvoir bénéficier de prestations d'accompagnement et ou d'aménagement de son environnement, qui n'existent pas dans le droit commun,
- Les unités PHV ou les places PHV doivent faire partie intégrante du fonctionnement des établissements et donc bénéficier d'une mutualisation des prestations offertes aux usagers.



**400 000 € du Département pour permettre à sa Maison Départementale des Personnes Handicapées de poursuivre sa mission de proximité et son activité en terme de qualité et de quantité.**

La Maison Départementale des Personnes Handicapées instituée par la Loi 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » est un Groupement d'Intérêt Public dont le Département assure la tutelle admi-

nistrative et financière. D'ailleurs la MDPH est, de par la loi, présidée par le Président du Conseil général.

Depuis sa création, le Département de Vaucluse est le principal soutien de la MDPH. En 2009, il a participé à 49 % de son financement sous la forme de mise à disposition de moyens humains, matériels et financiers.

Depuis août 2009, le Département a mis à disposition de la MDPH des locaux adaptés lui permettant de regrouper l'ensemble de ses services et la plateforme d'accueil territorialisé d'Avignon. Parallèlement, dans un souci de proximité, l'année 2009 a également vu l'ouverture de plateformes d'accueil territorialisées à Cadenet et à Vaison-la-Romaine.

La MDPH regroupe les compétences nécessaires à la mise en œuvre des orientations définies par le schéma départemental dans son volet personnes handicapées. Elle participe à l'information, l'accueil, l'aide à la formulation du projet de vie et l'évaluation des besoins des personnes handicapées, à l'élaboration et au suivi du plan personnalisé de compensation ainsi qu'à la mission de conciliation et de médiation.

Ainsi, près de 22 000 demandes de compensation du handicap ont été instruites en 2009 et, en moyenne, 40 usagers et 60 appels téléphoniques ont été reçus quotidiennement. Parallèlement au traitement des situations individuelles, la MDPH est acteur de l'action collective en faveur des personnes handicapées au travers notamment des relations qu'elle a su initier avec les représentants associatifs ainsi qu'avec l'ensemble des institutions relevant du champ du handicap.



**482 400 € pour la création d'un Centre de Documentation et d'Information (CDI) pour le collège de la cité mixte Frédéric Mistral à Avignon.**

Ce soutien financier s'inscrit dans le partenariat financier entre la Région PACA et le Département de Vaucluse pour permettre aux collégiens et aux lycéens de bénéficier des meilleures conditions d'accueil et d'enseignement dans les établissements scolaires vauclusiens.

Cette opération intervient plus précisément dans le cadre des mesures d'accompagnement suite à la fermeture du collège Paul Giéra et afin d'optimiser l'intégration des 200 nouveaux collégiens.



**1 million d'€ pour le logement privé social** (210 logements sur 3 ans)

Le Conseil général renouvelle son engagement en faveur du logement privé pour 2010/2012.

Dans le cadre du programme PIG/PST (Programme Social technique/Programme d'intérêt Général), le Département veut diversifier l'offre, améliorer la mixité sociale et l'accueil des ménages à revenus modestes dans le parc privé (propriétaires bailleurs individuels).

Il s'agit d'un des axes du 2<sup>ème</sup> PDALPD (Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées) voté le 25 septembre 2009.

**+ 96 000 €** pour les personnes à revenus modestes propriétaires d'une habitation vétuste nécessitant de gros travaux (48 logements sur 3 ans).

Concrètement, pour les 3 ans à venir ce sont **258 logements** du parc privé qui vont pouvoir bénéficier de ce dispositif départemental (contre 10 par an avant 2001).

# Séance à la Une



L'essentiel de la séance publique du Conseil général de Vaucluse

## ► Soutien à l'installation de chauffe-eau solaires (16.450 €)

Dans le cadre de sa Charte de l'Environnement, le Conseil général s'est engagé à promouvoir les énergies renouvelables.

Une aide aux particuliers de 350 € a été décidée pour toute installation de chauffe-eau, sous réserve que l'installation soit effectuée par un professionnel labellisé QUALISOL. L'installation de chauffe-eau solaires permet de contribuer à la réduction des gaz à effets de serre. Ce dispositif d'aide est un signal fort de l'engagement du Département pour les énergies renouvelables.

Pour ce début d'année 2010 ce sont 47 foyers vauclusiens qui vont bénéficier de ce soutien financier. Au total, sur les six dernières années, ce sont près de 1 812 chauffe-eau solaires qui ont été installés avec le soutien du Département.

## ► Soutien à la commune de Roussillon et à la communauté de communes « portes du Luberon » pour leurs engagements dans une démarche de couverture Haut Débit

Le 2 juillet 2004, le département a signé la Charte Département Innovant avec l'opérateur France Télécom. Ce dernier s'est engagé à ouvrir à l'ADSL ses équipements de 500 à 1 000 lignes sur tout le département et à étudier les autres cas pour se rapprocher de 100 % de la population éligible.

Dans sa démarche d'accompagnement des communes qui souhaitent permettre à leurs concitoyens d'accéder au Haut Débit, le Département de Vaucluse les aide financièrement dans leur projet.

● 5 100 € pour le projet de 51 lignes téléphoniques devenant éligibles au Haut Débit pour couvrir l'ensemble de la commune de Roussillon,

● 1 900 € pour le projet de 19 lignes téléphoniques devenant éligibles au Haut Débit pour couvrir une partie du territoire

de Communauté de communes « portes du Luberon ».

## ► 10 000 arbres en Vaucluse

Le Conseil général aide les communes à s'équiper en végétaux pour réaliser des plantations de qualité, adaptées aux réalités locales et aux besoins en eau de nos régions méditerranéennes.

● 2 500 € pour soutenir la Commune de Saint Saturnin les Avignon pour l'acquisition de 117 arbres,

● 9 500 € pour soutenir la Commune de Roussillon pour l'acquisition de 161 arbres,

● 5 200 € pour soutenir la Commune de Camaret sur Aigues pour l'acquisition de 122 arbres,

● 9 200 € pour soutenir la Communauté de Communes « Rhône Lez Provence pour l'acquisition de 475 arbres,

● 5 500 € pour soutenir le syndicat intercommunal du collège Saint Exupéry de Bédarides pour l'acquisition de 143 arbres.

A ce jour, ce sont 149 projets qui ont bénéficié d'une végétalisation assistée par le Conseil général pour un total de 8 244 arbres et 35 212 arbustes.

## ► Le Vaucluse sera présent au Salon International de l'Agriculture à Paris

du 27 février au 7 mars 2010

Le Conseil général de Vaucluse a choisi de renouveler, pour la 6ème année consécutive, sa présence sur le Salon International de l'Agriculture afin d'offrir la richesse et l'authenticité de l'agriculture vauclusienne au public français et international (producteurs agricoles, viticulteurs, grand public).

Au moment où s'accélère la mutation du monde agricole, le Département continue de s'impliquer, avec fierté, dans la promotion de son terroir et des produits vauclusiens à travers un événement d'envergure internationale.

Rendez-vous des filières agricoles par excellence, le Salon International de l'Agriculture est un véritable carrefour d'affaires et d'échanges entre professionnels et acteurs du monde agricole.

## ■ Un stand aux couleurs du Vaucluse

Le Département a souhaité assurer une présence physique sur ce salon et a réservé un espace Vaucluse de 68 m2 qui se décompose ainsi :

- 55 m2 : pour son stand institutionnel,  
- 13 m2 : pour accueillir la Cave Coopérative de Cairanne.

A l'image des années précédentes, **une « Journée Vaucluse » est organisée le 2 mars 2010.**

En accord avec l'ensemble de nos partenaires (Comité Départemental de Tourisme, Association « Bienvenue à la Ferme », Chambre d'agriculture, producteurs...) l'agritourisme est à l'honneur grâce à :

· La présentation, la dégustation et la promotion des produits de qualité par filière, sous le label « Savourez le Vrai, Savourez le Vaucluse » avec des animations différentes tous les jours de la semaine réalisées par :

- Les producteurs (vin, huile d'olive, cerise, lavande...)

- L'Ecole Hôtelière d'Avignon qui assure durant sept journées des démonstrations culinaires.

· La promotion et la destination « Vaucluse » (documentation du CDT, guide départemental « Bienvenue à la Ferme », « Gîtes de France » et « Clévacances ») avec l'organisation d'un jeu concours dont le premier prix est un séjour en Vaucluse (3 jours - 2 nuits) dans une chambre d'hôte labellisée « Bienvenue à la Ferme ».

Le Département a décidé d'encourager et d'accompagner les producteurs vauclusiens car la valorisation des produits du terroir auprès du grand public et des professionnels demeure un axe fort de la politique agricole départementale.